

UNE CELLULE DE VEILLE

Dans le cadre du CLSM, le CCAS coordonne une cellule de veille en santé mentale. Elle peut être saisie par des professionnels en institution, des professionnels de santé libéraux ou du monde associatif, pour des situations complexes de personnes antoniennes en souffrance psychosociale.

La cellule de veille est composée du CCAS, de l'EDAS Espace départemental d'actions sociales, de représentants du secteur de santé et du secteur social de l'EPS Erasme, d'un représentant du commissariat d'Antony.

La cellule de veille préconisera des recommandations pour la personne et/ou son entourage, dans le respect d'une chartre de confidentialité. Elle agit dans l'intérêt des personnes concernées et dans l'intérêt général.

Contact cellule de veille :
handicap@ville-antony.fr / 01 40 96 73 42

LES SERVICES D'URGENCE

Service d'accueil et d'urgences (SAU) de
l'hôpital Bécclère de Clamart

157 rue de la Porte-de-Trivaux
01 45 37 42 44

Le SAU orientera ensuite, si besoin vers
l'hôpital de secteur : l'EPS Erasme.

www.eps-erasme.fr

En cas de crise, de danger immédiat
pour la personne ou pour autrui
(menaces à caractère violent, risque vital) :

- > Toute demande d'aide médicale
urgente au **SAMU : 15**
- > Menace pour la sécurité d'autrui
auprès de la **Police : 17**



Direction communication / infocom 11/2018

**Plus d'informations auprès de la
coordinatrice du CLSM :**
sante_mentale@ville-antony.fr
01 40 96 68 08



CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE CLSM

Une instance coordonnée
par la ville d'Antony et le CCAS,
préconisée par l'Agence régionale
de santé d'Ile-de-France et le Centre
Collaborateur de l'Organisation mondiale
de la santé pour la recherche et la
formation en santé mentale.

www.ville-antony.fr/conseil-local-sante-mentale



LE PÉRIMÈTRE DE LA SANTÉ MENTALE

La convention du CLSM d'Antony entend la santé mentale au sens large :

- > Couvrant la typologie de public très vaste : de la petite enfance au grand âge, et considérant
- > Les troubles psychiques (*schizophrène, psychoses...*),
- > La souffrance psychique (*anxiété, dépression...*),
- > Les addictions,
- > Le handicap résultant des troubles psychiques,
- > Les questions relatives à l'environnement, l'habitat, le lien social (*isolement*), le bien-être...



L'information et la prévention en santé mentale, l'accès aux soins et l'inclusion sociale des personnes en souffrance sont l'affaire de tous.

LES BUTS DU CLSM

Le CLSM est une instance locale permanente de concertation et de coordination, en vue de :

- > Promouvoir l'information et la prévention en santé mentale.
- > Favoriser l'accès aux soins et l'inclusion sociale des habitants en souffrance psychique.
- > Participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations.
- > Contribuer à une meilleure connaissance mutuelle des acteurs locaux et développer les partenariats.
- > Proposer différentes actions à partir des besoins identifiés en concertation avec les partenaires : des groupes de travail pour élaborer des projets spécifiques, une semaine d'information sur la santé mentale, des commissions thématiques, de la formation.

COMPOSITION DU CLSM

Le CLSM est ouvert aux acteurs de la cité, au service des personnes en souffrance psychosociale.

Y participent, notamment :

- La ville d'Antony
- Le CCAS Centre communal d'action sociale
- L'établissement public de santé Erasme
- L'UNAFAM
- Les bailleurs sociaux
- Le commissariat d'Antony
- Les établissements sociaux et médico sociaux
- Les services sociaux du département
- L'Éducation nationale
- Les associations locales
- Les acteurs des professions libérales

